

**MARCHAIS, RAINBANCES  
ET DECUS**  
Buccerie au Bureau de Guerre  
dans les dernières 24  
heures.

**HOTEL DE VILLE**

M. W. McGovery, représentant de la McGovern Contracting Company, de Trenton, N. J., accompagné de son avocat, le juge Lazarus, sont entrés hier avec le maire Behrman du rejet d'une commission de sa compagnie par le comité de finances du conseil municipal.

Au nom de son client, le juge Lazarus a requis le maire de contreindre le comité en séance extraordinaire pour reprendre l'affaire en considération, déclarant qu'il manquerait de respect à l'assemblée si l'on ne prenait pas ses explications convenables il serait facile d'arriver à une entente.

Le maire Behrman a répondu que n'étant pas du comité de finances il ne pouvait le convier en séance extraordinaire mais qu'il en parlerait au président McBeckau et aux membres de leur comité pour leur faire la requête de l'avocat.

M. Behrman a ajouté qu'il désirait que cette affaire fut réglée à l'amiable et qu'il ferait tout ce qu'il pouvait pour atteindre ce but.

Une conférence a été tenue hier matin dans le bureau de l'ingénieur de la ville au sujet du conflit qui a éclaté à Alger entre les entrepreneurs de viaduc et la compagnie des chemins de fer de Rouen.

La question a été rapidement soumise à l'avocat de ville Gilmore, à M. Joseph Carroll, avocat de la compagnie, et à Charles Fesler, avocat des entrepreneurs du viaduc.

**A SAINT-BERNARD.**

Les meilleurs d'entre les hommes les plus représentatifs de la paroisse de Saint-Bernard aux conventions des deux clercs qui se tiendront à Baton Rouge le 25 et 26 avril prochain.

Sébastien et William F. Roy, A. Villere, John Dambrosio, G. Sturz, Frank Meyer, James Marcus, Benito Ojeda, Joseph Lourie, Oscar Perez, J. T. Dauterive, Hilario Chalidre, Philip Serpas, E. Goss, Alcide Gutierrez, Richard Porten, S. L. Estephan, Adam Metropoli, James D. St. Alexander, H. L. Turner, R. E. Lee, C. Verret et Julius Baile.

Chez Perrault, messager, André et Rawlings, port d'armes; Charles Louis Motel, Mme Louis Motel, coiffure; Ben Hunter, jarcin.

Condamnation  
Geo. Barrett, port d'arme condamné à 25 d'amende ou 60 jours de prison.

Aquittée  
by. via Wilson, jarcin.

**TRIBUNAUX.****Cour Criminelle de District.**

Nouvelles ouvertures.

Max Sarap J. Cole, John McRae,

Anna Englehardt, Davis, Mary Hart,

Walter Ziegler vs Mme Sam. W. Hirsch, 60 ans, 600 ave Lafayette

J. Dohr, 50 ans, 521 S. Tenth W.

Maier, 21 ans, Hôpital de Charité

Arabelle Yerkes, 18 mois, 1538 Camp

L. Mitchell, 2 mois, 915 St.

Philips, 14, Cutchnore, 13 ans,

J. Coleman, 69 ans, Hôpital de Charité; Fannie Godchaux, 60 ans, 317 S. Franklin

Benoit, 14 ans, Infirmerie

Tom H. Salice, 20 ans, Hôpital de Charité; W. Walker, 44 ans,

Ed. J. Schach, Susan Parker, 41

ans, 1025 Audubon.

Meurtre

Maxine Salt Co. vs H. Sweet, accusé en recouvrement de \$10,40 sur un compte courant.

Louis P. DeGautier vs Robert Jamison, réclamant de lui 20,000 dollars.

Myers Salt Co. vs H. Sweet, accusé en recouvrement de \$10,40 sur un compte courant.

Frank J. Mooney vs Acme Laundry, action en dommages de \$10,000 et marques.

Donald Cypress Lumber Co. vs Daniel A. Munier, attaquant le C. & S. Co.

Vincent V. Hayne vs N. G. L. N. Co. reclamant de lui 4000.

Meurtre Cour Supérieure

Juge A. M. Adcox.

Assassinat

Chas Perrault, messager, Anders et Rawlings, port d'arme cacheur; Louis Motel, Mme Louis Motel, coiffure; Ben Hunter, jarcin.

Condamnation

Geo. Barrett, port d'arme condamné à 25 d'amende ou 60 jours de prison.

Aquittée

by. via Wilson, jarcin.

Meurtre

Chas Perrault, messager, Anders et Rawlings, port d'arme cacheur; Louis Motel, Mme Louis Motel, coiffure; Ben Hunter, jarcin.

Condamnation

Geo. Barrett, port d'arme condamné à 25 d'amende ou 60 jours de prison.

Aquittée

by. via Wilson, jarcin.

Faits divers

Les bons du Palais de Justice.

Dans l'affaire de W. S. Benedict et autres contre la Ville de la Nouvelle-Orléans, affaire intentée dans le but d'établir la validité des披� de la ville pour obtenir les fonds destinés à la construction du nouveau palais de justice, le juge John St. Paul, de la cour civile de district, après audition des plaignants, a déclaré que l'accord entre le Comité Général de la Louisiane autorisant la Ville à dépenser des bons dans le but précité était parfaitement constitutionnelle.

Dans ses considérations données verbalement le juge St. Paul a dit qu'il devait jamaïs être de la consti-

tutionnalité de l'acte mais qu'il avait peur qu'il pouvait être en contradiction avec le decret de la cour supérieure dans l'affaire du square Jackson, la cour suprême ayant déclaré que l'acte relatif à la construction du square était inconstitutionnel, parce que la commission avait été nommée par la législature et non par le juge mais qu'après réflexion il n'en regrettait pas que la décision relative au square Jackson puisse s'appliquer dans l'affaire, attendu qu'il y ait de justice à faire que la commission publique dont la nécessité n'est pas contestée à la ville, et qui est conséquemment du domaine de la législation.

Arrivée de Painkiller

Gentil le 14

Prix 1000 (de Perry Davis) Crampes

**La route de Port Châtellet.**

Il est fortement recommandé de prendre une route de premier ordre de la ville à Port Châtellet.

Le Frisco, la paroisse de St-Bernard, l'administration fédérale, les citoyens et la compagnie des chemins de fer de la Nouvelle-Orléans se partageraient les frais. Il est possible aussi que les lignes de chemins de fer électriques de la ville soient prolongées jusqu'à Port Châtellet.

Il est à peu près certain que la route sera construite.

Le nombreux citoyens de la paroisse de St-Bernard ont promis leur concours et la compagnie du Frisco projette d'établir des parkes et des lieux de promenade le long de celle-ci.

Le maire Behrman a répondre que n'étant pas du comité de finances il ne pouvait le convier en séance extraordinaire mais qu'il en parlerait au président McBeckau et aux membres de leur comité pour leur faire la requête de l'avocat.

M. Behrman a ajouté qu'il désirait que cette affaire fut réglée à l'amiable et qu'il ferait tout ce qu'il pouvait pour atteindre ce but.

Une conférence a été tenue hier matin dans le bureau de l'ingénieur de la ville au sujet du conflit qui a éclaté à Alger entre les entrepreneurs de viaduc et la compagnie des chemins de fer de Rouen.

La question a été rapidement soumise à l'avocat de ville Gilmore, à M. Joseph Carroll, avocat de la compagnie, et à Charles Fesler, avocat des entrepreneurs du viaduc.

On prétend que Dan Daly avait été la victime la veille au marché.

Un boucher du nom de N. Houche remarquant leurs allures suspectes, avait prévenu la police. Il a dit que plus tard il avait reçu de Dan Daly une lettre l'avertissant qu'il serait tué s'il déposait contre les deux individus.

La police recherche l'individu qui a délivré la lettre à Houche.

Le préfet a décrété que l'assassinat

de Dan Daly avait été commis par l'un des deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix.

Le préfet a dit qu'il l'avait été par un de ces deux individus.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.

Le préfet a déclaré que les deux individus qui étaient alors à la foire de la rue de la Paix étaient probablement responsables de l'assassinat.